



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 106894

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le dispositif de l'accueil temporaire pour les personnes âgées et handicapées. L'accueil temporaire d'une personne âgée ou handicapée, pour quelques heures ou une semaine de façon régulière ou pas, en centre ou à domicile, est encore trop peu pratiqué en France. Si un congé pour les « aidants familiaux », des personnes qui aident un parent âgé, malade, handicapé ou dépendant a été mis place, l'accueil temporaire reste très peu proposé aux proches. Contrairement à la France cette structure d'accueil temporaire est très développée dans d'autres pays tels que les pays scandinaves où 30 % des aidants familiaux peuvent bénéficier de cette solution contre 0,5 % dans notre pays. Dans le cadre du plan « Solidarité grand âge », il lui demande s'il prévoit de mettre en place des mesures pour développer l'accueil temporaire à domicile ou en centre, défini comme étant la solution idéale par les aidants familiaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106894

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10783